

Département
Finistère

Délibération n° 2015-83

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-sept novembre deux mil quinze à 19h, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 novembre 2015, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur CARADEC Jean-Louis, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice, sauf Elise Savina, qui a donné procuration à Isabelle TANGUY.

Mme Gaëlle LE FLOCH a été élue secrétaire de séance.

- Présents : 11	- Procuration : 1	- Votants : 12
20h : Départ de Mme QUINQUIS :		
- Présents : 10	- Procuration : 2	- Votants : 12

3 MOTION TAFTA : proposition de motion contre le traité transatlantique :

Monsieur le Maire présente le projet de traité TAFTA, accord commercial transatlantique (ou Trans-Atlantic Free Trade Agreement) :

À ce jour, mandat a été donné à la commission européenne par les 27 gouvernements de l'Union européenne, dont la France, pour négocier cet accord.

* Considérant que la mise en application de ce traité pourrait impacter directement les collectivités locales qui verraient contester leurs choix de prestataires ou de délégataires de services publics attentifs aux normes environnementales, sanitaires et sociales, susceptibles d'être considérés comme entravant la libre concurrence et le commerce.

* Considérant que l'instauration de juridictions arbitrales privées permettrait d'attaquer les états comme les collectivités territoriales qui défendent des normes protégeant les citoyens européens notamment en matière d'environnement de santé, d'énergie et de diversité culturelle.

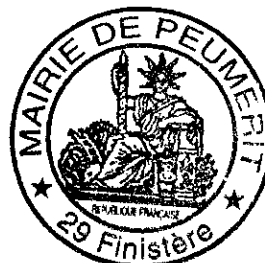
* Considérant que l'opacité des négociations en cours ne permet pas de vérifier si l'éventuel accord porte atteinte à la souveraineté démocratique de notre pays.

La commune de Peumerit réaffirme son attachement au modèle social, environnemental et culturel européen qui a conduit l'Union Européenne à faire des choix très différents de ceux des Etats-Unis. C'est le cas, en particulier du droit du travail (règles de l'OIT), l'agriculture (produits d'origine, OGM, poulets chlorés, bœufs aux hormones de croissance), la culture par la diversité culturelle et linguistique, l'énergie (gaz de schiste).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE approuve la motion anti-TAFTA et déclare la commune de Peumerit hors zone TAFTA.

Pour extrait certifié conforme,
Le 2 décembre 2015

Monsieur le Maire de Peumerit
Jean-Louis CARADEC



(Signature) 106